

Délibération 24\_19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 9 avril 2024	Nombre de délégués
Délibération n° 24_19	En exercice : 7
Convocation : 29 mars 2024	Présents ou représentés : 5
<b>Objet</b> : Adhésion au CAUE27	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-quatre, le mardi neuf avril, les membres du comité syndical, légalement convoqués en date du vingt-neuf mars deux-mil-vingt-quatre, se sont réunis à la mairie de Gouville, afin de délibérer. La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

**Etaient présents :**

Monsieur Marcel SAPOWICZ  
Monsieur Gérard CHERON  
Madame Martine SAINT-LAURENT  
Monsieur Christophe ALORY

**Etaient présents sans voix délibérative :**

Monsieur Jean-Marie MAILLARD

**Excusés :**

Monsieur François BRIZARD (pouvoir à M. SAPOWICZ)

## ADMINISTRATION GENERALE

ADHESION AU CAUE27 (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'EURE)

Le CAUE27 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure) a pour mission de promouvoir la qualité du cadre de vie sur l'ensemble du département – qualité architecturale, urbaine, paysagère, environnementale et patrimoniale. Il conseille, forme, informe et sensibilise tous les publics du territoire : maîtres d'ouvrage publics et privés, particuliers et groupes scolaires.

Le SMABI a déjà fait appel aux services du CAUE27 lors des Journées de formation « Eau et climat » dans le cadre du C.T.E.C. (Contrat Territorial Eau et Climat) en 2023 avec un atelier « Optimiser la gestion des eaux pluviales dans l'espace public -Les enjeux de la nature en ville – La ville éponge ». Cet atelier sera renouvelé en 2024.

Le Président propose l'adhésion du SMABI au CAUE27. Le montant annuel de l'adhésion est de 200 euros.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'adhérer au CAUE27 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure),
- **S'engage** à verser la cotisation annuelle,
- **Dit que**, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget.

### ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton  
**Marcel SAPOWICZ**